



BUDGET

de fonctionnement

20112012

Table des matières

Mot du recteur	4
L'UdeM en bref.....	7
Sommaire	9
La structure budgétaire de l'Université	10
Le cadre financier : défis et enjeux.....	12
Le sous-financement : une réalité	13
Structure de coûts et rigueur budgétaire.....	13
La dette : un frein au développement de l'UdeM.....	14
La recherche : des frais indirects qui ont des effets directs.....	14
Renouvellement du corps professoral et du personnel administratif et de soutien	15
Les orientations budgétaires	17
Les principes d'allocation budgétaire	20
Péréquation interfacultaire.....	21
Les dépenses gérées centralement.....	22
Le budget de fonctionnement 2011-2012.....	24
Les revenus	25
Les dépenses	27
Le processus budgétaire	31
Annexe 1 Données budgétaires.....	34

Liste des encadrés

Les orientations budgétaires de l'UdeM.....	9
L'année financière	11
Budget et états financiers : deux processus distincts.....	20
La grille de financement du MELS et l'UdeM : un exemple	23
Nouveau campus à Laval : un budget particulier.....	24
Financement de l'équité salariale	26

Hypothèses budgétaires : dépenses et revenus	29
Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire	30

Liste des graphiques et des tableaux

Répartition de la masse salariale, UdeM et moyenne des universités québécoises	12
Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2008-2009	13
Évolution des dépenses et des revenus	14
Répartition de la masse salariale, UdeM et moyenne des universités québécoises	12
Revenu moyen par étudiant, universités de recherche du Canada, 2008-2009	13
Évolution des dépenses et des revenus	14
Revenus de recherche par université, Canada, 2008-2009	15
Revenus de recherche et déficit accumulé, universités du Québec, 2008-2009.....	15
Évolution du personnel enseignant régulier et non régulier et du personnel administratif et de soutien.....	16
Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires.....	21
Répartition des dépenses selon les facultés.....	21
Répartition des sources de revenus	25
Répartition des droits de scolarité	26
Répartition des dépenses - facultés et services	27
Répartition de la masse salariale	28
Répartition des dépenses par fonction	28
Le calendrier d'élaboration du budget.....	33

Mot du recteur

J'ai le grand plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2011-2012 de l'Université de Montréal.

Retour à l'équilibre budgétaire

Ce budget sera à marquer d'une pierre blanche puisqu'il sonne, après plusieurs années de difficultés financières, le retour officiel de l'Université à l'équilibre budgétaire. Et je tiens d'emblée à remercier tous les membres de la communauté universitaire qui ont, de près ou de loin, rendu possible ce redressement salutaire de nos finances. Les conditions sont maintenant réunies pour que notre établissement entre dans une phase nouvelle de son développement et qu'il regarde l'avenir avec confiance et optimisme.

Le retour à l'équilibre budgétaire ne s'est pas fait sans sacrifices. Il est le fruit d'une gestion rigoureuse, à laquelle nous nous sommes astreints ces dernières années avec le souci constant de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche. Depuis 2004-2005, l'UdeM a réduit ses dépenses de fonctionnement de 45 M\$, soit environ 7 % de l'ensemble de son budget. Nous avons même bloqué le renouvellement de tous les postes vacants pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, et ce, alors que nous enregistrons des hausses soutenues d'inscriptions à nos programmes d'études depuis plusieurs années. Nous avons fait des choix difficiles; je suis heureux que nous en touchions aujourd'hui les dividendes.

Je considère notre budget de fonctionnement comme un outil essentiel pour orienter le développement de l'UdeM. Depuis mon entrée en fonction en juin 2010, j'ai pris soin d'échanger avec les membres de notre communauté autour de ce qui me paraît être les balises à suivre pour redonner à l'UdeM la place qui lui revient.

Ces balises, elles tiennent en quelques mots :

- **Étudiants** : leur formation est la finalité de tout ce que nous faisons, nous devons être à la hauteur de la confiance qu'ils nous accordent en s'inscrivant à nos programmes.

- **Enseignement et recherche** : ce sont les deux faces d'une seule et même réalité, celle d'une université qui croit au caractère indissociable de la transmission du savoir et de la production des connaissances.
- **Excellence** : l'idéal universitaire repose sur le dépassement de soi et sur l'exploration, toujours plus poussée, des nouveaux savoirs.
- **Gestion** : nous sommes un établissement public, nous avons la responsabilité de gérer de manière exemplaire les ressources qui nous sont allouées, qu'elles nous viennent de l'État, de nos étudiants ou d'autres sources.

L'Université de Montréal compte déjà parmi les grandes universités du monde : nous sommes la seule université francophone d'Amérique à avoir accédé au cercle des 100 meilleurs établissements de la planète. Je suis persuadé qu'en suivant ces quelques balises, nous saurons consolider notre position dans le paysage universitaire national et international.

L'UdeM, une aventure collective

Le présent budget est le reflet des orientations et des priorités que notre communauté se donne pour mieux remplir sa double mission d'enseignement et de recherche. Une mission que nous avons à cœur de remplir avec le concours de toutes les forces vives de la société québécoise.

Le gouvernement du Québec – notre principal partenaire dans la grande aventure de l'enseignement supérieur – l'a fort bien compris. Dans le budget qu'il a présenté en mars dernier, non seulement il a pris la pleine mesure des défis auxquels font face les universités, mais il a su surtout proposer un éventail de mesures budgétaires innovatrices afin que chacun des acteurs touchés par la mission universitaire contribue à soutenir et à développer notre réseau d'enseignement supérieur. Hausse raisonnable et échelonnée sur 5 ans des droits de scolarité, refonte de la fiscalité des dons des entreprises et des individus aux universités, bonification

importante du programme de prêts et bourses, soutien accru à la recherche : autant d'avenues dont l'Université de Montréal s'est faite la promotrice au cours des dernières années.

En annonçant l'allocation d'une enveloppe particulière au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) de notre Faculté de médecine vétérinaire, le gouvernement a en outre reconnu formellement le caractère unique de cet hôpital spécialisé et le rôle crucial qu'il joue en matière de santé animale au profit de tout le Québec, à une époque où la santé animale et la santé humaine se révèlent plus liées que jamais.

Ces nouveaux moyens seront d'un précieux concours dans la réalisation de nos priorités institutionnelles. Au cours de la prochaine année, nous déploierons une série de mesures visant à favoriser la persévérance aux études et la diplomation, nous soutiendrons le développement de nos bibliothèques, nous introduirons de nouveaux outils technologiques pour l'enseignement et la recherche, nous internationaliserons davantage la formation de nos étudiants aux cycles supérieurs, nous mettrons en place un environnement numérique d'apprentissage pleinement fonctionnel, nous poursuivrons le déploiement de notre progiciel de gestion intégré et nous lancerons la prochaine grande campagne tripartite de financement de l'Université, de concert avec nos deux écoles affiliées.

Un vent de renouveau

En ce qui me concerne, il est d'ores et déjà acquis que l'année qui vient marquera le début d'une nouvelle ère pour l'Université de Montréal. Je ne vous cache pas que je suis très fier d'être à la fois partie prenante et témoin de ce renouveau. Ensemble, nous continuerons de jouer pleinement notre rôle de première université en importance au Québec pour mieux réaffirmer notre place dans le peloton de tête des grandes universités de recherche du Canada et de la Francophonie.

Gérer de manière exemplaire, c'est aussi bien expliquer les choix budgétaires que nous faisons. À la suggestion du Conseil de l'Université, nous présentons cette année notre budget de fonctionnement dans un document qui non seulement fournit toutes les informations chiffrées, mais qui de plus expose avec un grand souci de clarté la dimension stratégique de l'exercice budgétaire.



La gestion des universités est de nos jours un objet d'intérêt public. Qu'il en soit ainsi est tout à fait normal, puisque notre université, comme toutes les universités du Québec, dépend des contribuables pour assurer son bon fonctionnement. Par sa facture renouvelée, le document budgétaire que nous vous présentons se veut à l'image d'une université qui souhaite partager avec l'ensemble de la population les choix et les orientations qui président à son développement dans l'intérêt public.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le recteur,

Guy Breton



L'UdeM en bref

L'Université de Montréal forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, le premier pôle d'enseignement et de recherche du Québec, tant par le nombre d'étudiants que par l'effectif professoral et le volume des activités de recherche.

L'UdeM se place au deuxième rang des universités canadiennes pour le nombre d'étudiants inscrits. Ses campus accueillent près d'un étudiant québécois sur quatre, soit une population de plus de 60 000 étudiants dont 7 000 de l'extérieur du pays. Elle emploie près de 9 000 personnes, dont plus de 4 500 professeurs, chercheurs, chargés de cours, professeurs de clinique et chargés de clinique, ce qui la situe parmi les plus grands employeurs de Montréal.

En 2010, le *Times Higher Education* classait l'UdeM à la 138^e place – une amélioration de 45 points par rapport à 2006 – dans son classement des meilleures universités du monde. Le classement de l'université chinoise Jiao Tong, quant à lui, situe l'UdeM parmi les 150 meilleurs établissements universitaires de la planète.

Sur le plan de la recherche, l'UdeM génère un volume d'activités scientifiques qui la place au quatrième rang canadien selon l'organisme Research Infosource, ce qui en fait le pôle de recherche le plus dynamique au Québec. Avec ses écoles affiliées, elle concentre plus de 130 chaires de recherche du Canada, une centaine de chaires industrielles et philanthropiques, ainsi que 200 instituts et centres de recherche.

L'UdeM offre plus de 650 programmes répartis entre les trois cycles. Entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 mai 2010, nous avons décerné un peu plus de 11 000 diplômes, dont 445 doctorats, un sommet en 132 ans. L'évolution de la diplomation affiche d'ailleurs une hausse constante : depuis 2000, le nombre des étudiants de l'UdeM terminant leurs études diplôme en main a augmenté de plus de 25 %.

L'UdeM assure la formation du plus important bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée du Québec. Elle est la seule université canadienne à offrir des programmes dans tous les domaines du savoir.

Nous formons 34 % des médecins du Québec, plus de 50 % des pharmaciens et des dentistes, 60 % des infirmières bachelères, et 100 % des optométristes, des audiologistes et des vétérinaires. Nous assurons la formation de près de 25 % de tous les étudiants en sciences pures et appliquées au Québec et jouons un rôle central dans la formation de la relève de secteurs comme le droit et l'architecture. Nous diplômons chaque année plus de 600 finissants des sciences de l'éducation, qui joignent les rangs du personnel des écoles québécoises. Et la variété de nos programmes dans le vaste domaine des lettres et des sciences humaines et sociales garantit à la société québécoise une expertise unique dans des secteurs aussi diversifiés que la criminologie, la science politique, les études littéraires ou la traduction.

60 000

L'UdeM accueille avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, plus de 60 000 étudiants et forme le premier bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée du Québec.

138^e

L'UdeM se classait en 2010 au 138^e rang des meilleurs universités du monde, selon le *Times Higher Education*.

11 000

L'UdeM a décerné l'an dernier plus de 11 000 diplômes, dont 445 doctorats, un sommet dans son histoire.

Le budget en 10 chiffres

661,6 M\$

Le budget de fonctionnement 2011-2012 totalisera des revenus de 661,6 M\$ pour des dépenses équivalentes.

0

Déficit 0 : l'UdeM présente cette année un budget équilibré pour la première fois depuis 2005-2006.

4,4 %

C'est la hausse escomptée des dépenses de l'Université l'an prochain. Les revenus, eux, croîtront de 5 %.

96,8 M\$

C'est le total des droits de scolarité et des frais d'admission qui seront perçus par l'UdeM.

8,4 M\$

L'UdeM dégagera 8,4 M\$ pour financer des initiatives stratégiques et des priorités institutionnelles, comme les mesures qui visent à favoriser la persévérance aux études et la diplomation, le développement d'outils technologiques pour l'enseignement et la recherche, et l'internationalisation de la formation aux cycles supérieurs et la préparation de la prochaine grande campagne de financement.

144 M\$

C'est le montant du déficit accumulé de l'UdeM. Le service de la dette grèvera l'an prochain notre budget de fonctionnement de 11,9 M\$.

8,9 M\$

L'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacre la plus large part de son budget de fonctionnement au soutien financier de ses étudiants des cycles supérieurs. L'an prochain, elle distribuera sous forme de bourses internes 8,9 M\$.

65 M\$

L'UdeM touche des gouvernements du Québec et du Canada 22 M\$ pour couvrir les coûts indirectement liés à ses activités de recherche, alors que ses besoins se situent autour de 65 M\$.

68 %

C'est la part des dépenses de l'UdeM consacrées à l'enseignement et à la recherche. L'UdeM dépense proportionnellement pour ces postes plus que la plupart des établissements québécois et canadiens.

75

D'ici le 1^{er} février 2013, l'UdeM créera 75 postes de professeurs réguliers, dont 25 au cours du prochain exercice budgétaire.

Sommaire

Le budget de fonctionnement adopté par le Conseil de l'Université pour l'année 2011-2012, le premier de la nouvelle administration universitaire, marque le retour officiel de l'UdeM à l'équilibre budgétaire.

Il s'agit du premier budget équilibré depuis 2005-2006 pour l'UdeM, qui demeure confrontée à un déficit chronique de ressources financières en raison de la structure du financement universitaire au Québec. La hausse marquée des inscriptions l'an dernier, qui avoisine les 1 550 étudiants (en équivalent temps complet), n'est pas étrangère à ce retour précoce à l'équilibre budgétaire.

Comptent aussi pour beaucoup dans le redressement de nos finances une gestion rigoureuse des deniers publics et des efforts assidus et concertés pour contrôler nos dépenses. Rappelons que pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, l'Université a appliqué un moratoire sur le renouvellement de tous les postes. Depuis 2004-2005, l'UdeM a réduit ses dépenses de 45 M\$, soit environ 7 % de l'ensemble de son budget.

Le budget de fonctionnement 2011-2012 de l'UdeM totalisera des revenus de 661,6 M\$ pour des dépenses équivalentes, une hausse respectivement de 5 % et de 4,4 % par rapport au budget 2010-2011. Le scénario budgétaire table sur une indexation de la subvention ministérielle selon la politique salariale du gouvernement (0,75 % de mai 2011 à mars 2012 et 1,0 % en avril 2012) et sur une hausse de l'effectif en 2011-2012 de 170 étudiants (ETC).

Quant aux dépenses, elles continueront de croître, mais de 0,6 point de pourcentage de moins que les revenus, ce qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire. Certaines dépenses seront consenties pour la réalisation de projets d'envergure, comme l'amortissement de l'acquisition du progiciel de gestion intégré (PGI) et l'implantation d'un nouvel environnement numérique d'apprentissage. L'UdeM maintient également l'enveloppe de 8,9 M\$ qu'elle consacre à son programme interne de bourses d'études : elle demeure, à ce titre, l'une des universités québécoises qui destine la plus large part de son budget de fonctionnement au soutien financier de ses étudiants des cycles supérieurs.

L'adoption du budget 2011-2012 survient au terme d'une année qui aura vu le règlement des conventions collectives avec les trois syndicats les plus importants de l'UdeM – Syndicat général des professeurs et professeures, Syndicat des chargées et chargés de cours, Syndicat des employés-es (1244). Cette conjoncture permet d'anticiper assez précisément l'évolution prochaine de la

masse salariale et facilitera d'autant la gestion et la planification de nos ressources au cours des prochaines années. En vertu de la convention négociée avec le Syndicat des professeurs et professeures, l'UdeM s'est engagée à créer 75 postes de professeurs réguliers d'ici 2013, dont 25 seront pourvus au cours du présent exercice budgétaire.

Les orientations budgétaires de l'UdeM

- Le maintien de l'équilibre budgétaire
- Le remboursement du déficit accumulé
- L'arrimage entre la planification et la budgétisation
- Le maintien des effectifs de soutien et la création de postes de professeurs
- La mise en œuvre des initiatives institutionnelles stratégiques

La structure budgétaire de l'Université

1,3 G\$

Au total, c'est 1,3 milliard de dollars qui servent chaque année à soutenir les activités d'enseignement et de recherche de l'UdeM et de ses écoles affiliées.

75 %

Trois quarts des 41 M\$ qui sont versés du Fonds des immobilisations servent à couvrir des dépenses qui ne sont pas immobilières.

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le Fonds de fonctionnement, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus, ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le Fonds avec restrictions, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le Fonds des immobilisations, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres;
- le Fonds de dotation, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au Fonds avec restrictions.

Les deux premiers fonds servent respectivement à financer les activités des volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux derniers fonds viennent soutenir nos activités d'enseignement et de recherche.

Tous fonds confondus, le budget de l'UdeM totalisait en 2010 des revenus de 924,6 M\$ et des dépenses de 909,1 M\$. En incluant les fonds des écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, c'est près de 1,3 G\$ qui sert chaque année à soutenir ses activités d'enseignement et de recherche, ce qui fait de notre campus l'un des plus importants employeurs de la région de Montréal et un acteur économique essentiel du Québec.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du Fonds de

fonctionnement, les principes d'allocations des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

Le Fonds de fonctionnement et le Fonds des immobilisations

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), il est interdit de prélever du Fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2009-2010, environ 41 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 75 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisition documentaire, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré, programme d'ordinateurs pour les professeurs, etc.

Le Fonds de fonctionnement et le Fonds de dotation

Le Fonds de dotation totalisait au 31 janvier 2011 173 M\$. Les revenus de capitalisation du Fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au Fonds avec restrictions. Seul 0,5 point de pourcentage du rendement du Fonds de dotation est viré au Fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique, soit environ 0,7 M\$.

Le Fonds de fonctionnement et le Fonds avec restrictions

Le Fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche, comme les chaires de recherche du Canada, qui sont gérées par le Fonds avec restrictions, servent en partie à défrayer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, émargent au Fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 100 titulaires de chaires de recherche du Canada sur les 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par le programme.

173 M\$

L'UdeM dispose d'un fonds de dotation de 173 M\$, qui correspond au total des dons capitalisables amassés depuis sa fondation grâce à la générosité de ses contributeurs.

131

Avec HEC Montréal et l'École Polytechnique, l'UdeM cumule 131 chaires de recherche du Canada, ce qui en fait l'un des pôles de recherche les plus importants au pays.

11 mois

L'année financière 2010-2011 se termine le 30 avril, au lieu du 31 mai, ce qui abrège l'exercice budgétaire en cours d'un mois.

L'année financière

Conformément à la prescription du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'UdeM, à l'instar des autres universités québécoises, a modifié en 2010-2011 la date de fin de son exercice financier pour la porter au 30 avril, plutôt qu'au 31 mai. Ce changement rend l'estimation de l'effectif étudiant de l'année courante plus difficile, et complique les comparaisons entre l'exercice budgétaire qui se termine (d'une durée de 11 mois) et celui qui s'amorce (d'une durée de 12 mois, selon le nouveau calendrier).

Le cadre financier : défis et enjeux

74 %

La masse salariale compte pour près des trois quarts de l'ensemble des dépenses de l'UdeM.

42,9 %

L'UdeM consacre en proportion une plus grande part de sa masse salariale aux professeurs réguliers que la moyenne des universités québécoises.

68 %

C'est la part des dépenses de l'UdeM consacrées à l'enseignement et à la recherche, plus que la plupart des établissements québécois et canadiens.

À l'instar des autres universités québécoises, l'Université de Montréal est une université publique assujettie aux règles budgétaires établies par le gouvernement du Québec pour tous les établissements d'enseignement supérieur québécois. Le gouvernement lui verse une subvention de fonctionnement et détermine les droits de scolarité : ces deux sources de revenus comptent, à elles seules, pour plus de 90 % du financement des activités liées au fonctionnement de l'Université. Les autres revenus englobent des revenus de sources très variées (cliniques, frais de gestion, primes à la diplomation, etc.), ainsi que les revenus générés par les activités autofinancées des Services aux étudiants, du CEPSUM et des Services auxiliaires.

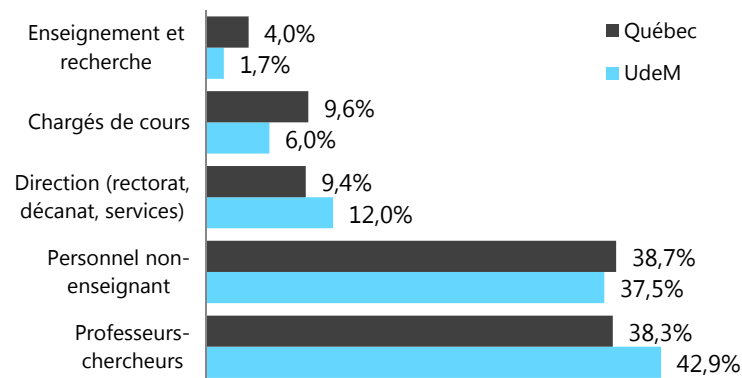
Au chapitre des charges, le versement des salaires constitue le principal poste de dépenses, ce qui ne saurait surprendre dans un établissement où les ressources sont d'abord et avant tout humaines. La masse salariale représente 74 % de l'ensemble

des dépenses du Fonds de fonctionnement. L'UdeM se démarquant par le volume de ses activités de recherche, la place des professeurs et des chercheurs réguliers y est plus importante qu'ailleurs. En 2008-2009, l'UdeM dépensait proportionnellement davantage en salaires pour ses professeurs réguliers que la moyenne des établissements québécois. 14 % des employés de l'UdeM ne sont pas rémunérés sur fonds courants mais sur fonds de recherche, ce qui n'a aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

Plusieurs facteurs influent sur le jeu des revenus et des dépenses de l'Université. Certains de ces facteurs ont un effet direct sur le Fonds de fonctionnement, tandis que d'autres agissent indirectement par les effets qu'ils ont sur les autres fonds de l'Université. Les plus importants sont :

- l'évolution des effectifs étudiants, qui a un impact direct sur les revenus et sur les dépenses du Fonds de fonctionnement puisque le financement gouvernemental est fonction du nombre d'inscrits;
- la croissance des activités de recherche, qui est financée par le Fonds avec restrictions mais qui a une incidence sur le Fonds de fonctionnement par les frais indirects qu'elle occasionne (fonctionnement des laboratoires, soutien à la recherche, etc.);
- la croissance des salaires et des avantages sociaux versés au personnel régulier, qui a principalement un impact sur le Fonds de fonctionnement;
- l'entretien des infrastructures et le paiement des intérêts sur certaines dépenses d'immobilisation, qui dépendent tous les deux du Fonds de fonctionnement;
- le rendement des placements du Fonds de dotation, qui détermine les sommes qui seront versées au Fonds de fonctionnement pour financer les activités de développement philanthropique;

Répartition de la masse salariale, UdeM et moyenne des universités québécoises



Source : SIFU, 2008-2009.

- le déficit de capitalisation du Régime de retraite et la pyramide d'âge des employés, qui tous deux influent sur la cotisation de l'Université.

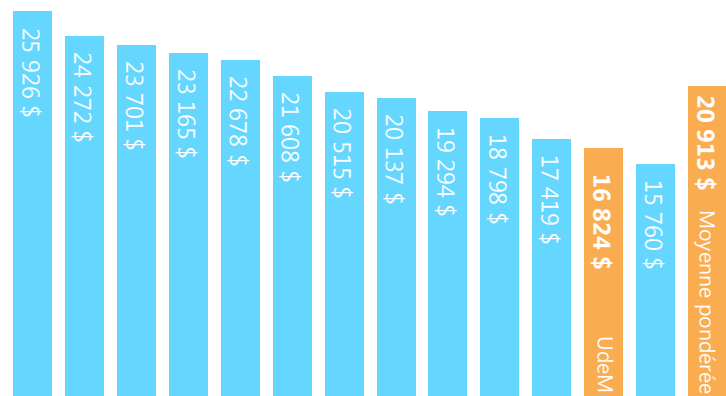
L'ensemble de ces facteurs est pris en compte dans les scénarios de croissance des revenus et des dépenses qui servent à élaborer le budget.

Le sous-financement : une réalité

La question du financement demeure déterminante pour l'Université de Montréal. Selon les dernières évaluations réalisées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), l'écart de financement entre le réseau universitaire québécois et les établissements du reste du Canada se chiffrait en 2007-2008 à 620 M\$. L'UdeM estime de son côté qu'elle dispose de 4 000 \$ de moins par étudiant que ses comparables ailleurs au pays, soit les grandes universités de recherche du Canada.

La Commission de la culture et de l'éducation tenue en août 2010 a d'ailleurs reconnu les difficultés de financement éprouvées par les universités et leurs conséquences sur la qualité de l'enseignement et de la recherche, et s'est dite préoccupée par cette question.

Revenu moyen par étudiant,
universités de recherche du Canada, 2008-2009



Source : G-13.

Comme le signalait le recteur Guy Breton devant la Commission, « la question du sous-financement défraie la chronique depuis trop longtemps pour ne pas être abordée de manière responsable par tous ceux et celles qui se préoccupent de l'enseignement et de la recherche au Québec ».

Dans le budget qu'il a présenté en mars 2011, le gouvernement du Québec a rehaussé de manière significative le financement des universités. Les mesures adoptées injecteront dans le réseau universitaire 850 M\$ d'ici 2016-2017. Les modalités d'allocation de ce réinvestissement n'étant pas encore arrêtées, il est difficile d'évaluer avec précision la part qui reviendra à l'UdeM. Mais la seule hausse des droits de scolarité, dont 35 % retournera à Québec pour financer le programme de prêts et bourses, devrait rapporter à l'UdeM un peu plus de 37 M\$ en 2016-2017.

Structure de coûts et rigueur budgétaire

L'Université de Montréal n'est pas la seule à souffrir de sous-financement. Il en va de même pour la plupart des universités québécoises. Mais l'UdeM est plus durement frappée en raison de la nature de ses activités. Le volume de ses activités de recherche, l'éventail de ses programmes de formation professionnelle et le poids quantitatif de la formation aux cycles supérieurs (25 % de ses étudiants) s'accompagnent de dépenses et de contraintes financières qui singularisent l'UdeM.

En raison de sa spécificité, l'UdeM présente ainsi une structure de coûts plus élevée que la moyenne. Or, la formule de financement ministériel est fonction des coûts moyens des programmes dans l'ensemble du réseau universitaire québécois. Seule une université dont le coût d'un programme est inférieur à la moyenne est en mesure de dégager un excédent des revenus sur les dépenses. Avec les années, cette spécificité exerce sur le budget de fonctionnement de l'UdeM une pression de moins en moins supportable.

En dépit de cette situation, l'UdeM est parvenue à réduire progressivement depuis 7 ans l'écart entre ses revenus et ses dépenses et à renouer, en 2010-2011, avec l'équilibre budgétaire. Ce redressement budgétaire s'est fait au prix de compressions qui totalisent, depuis 2004-2005, 45 M\$, soit environ 7 % de l'ensemble de notre budget. Au nombre des mesures prises, l'Université a appliqué, pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, un moratoire sur

4 000 \$

L'UdeM estime qu'elle dispose chaque année de 4 000 \$ de moins par étudiant que les grandes universités de recherche du reste du Canada.

45 M\$

C'est le total des compressions budgétaires réalisées depuis 2004-2005, soit environ 7 % du budget de l'UdeM.

850 M\$

Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il injectera 850 M\$ dans le réseau universitaire d'ici 2016-2017.

144 M\$

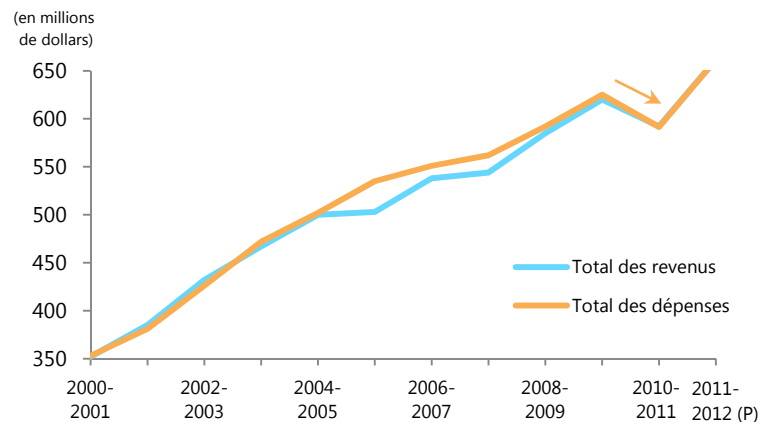
C'est la valeur du déficit accumulé de l'UdeM, soit l'équivalent de 31 % de la subvention de fonctionnement qui lui sera versée l'an prochain.

40 %

À l'UdeM, les dépenses liées à la recherche représentent 40 % du budget global d'enseignement et de recherche, contre environ 10 % dans la plupart des autres universités du Québec.

2,0 %

Le service de la dette se chiffre à 11,9 M\$ et représente 2 % du budget total de l'UdeM.

Évolution des dépenses et des revenus

→ Note : La diminution des dépenses et des revenus en 2010-2011 est attribuable au changement de l'année financière, qui ne compte que 11 mois.

le renouvellement de tous les postes. Et depuis 2010-2011, elle prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit ou sa dette.

La dette : un frein au développement de l'UdeM

Au 31 mai 2010, le déficit accumulé du Fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 144 M\$, ce qui représente 31 % de la subvention que lui versera le MELS en 2011-2012. À titre comparatif, on estime que le ratio déficit accumulé/subvention de fonctionnement de l'ensemble du réseau universitaire québécois devrait être de l'ordre de 20 %, un ratio que contribuent à réduire les universités qui n'ont pas de faculté de médecine ou qui ne sont pas aussi engagées dans la recherche que l'Université de Montréal. Au déficit accumulé s'ajoutent pour l'UdeM les intérêts sur les mouvements de trésorerie et sur certaines acquisitions d'immobilisation, pour une dette totale de 312 M\$.

À lui seul, le service de la dette représente environ 2,0 % du budget total de l'établissement. Une augmentation d'un seul point de pourcentage du taux d'intérêt sur les emprunts à court terme

entraînerait une facture additionnelle de l'ordre de 2,0 millions de dollars.

L'Université a choisi de rembourser environ la moitié de ce déficit d'ici 20 ans. À compter de 2012-2013, la ponction de 1,5 % que l'Université applique aux budgets de toutes ses unités (facultés et services) sera affectée en totalité au remboursement de la dette. À la lumière des engagements du gouvernement contenus dans le dernier budget, nous comptons poursuivre nos démarches en faveur d'un montage financier adéquat qui nous permettrait de rembourser la seconde moitié de notre déficit accumulé.

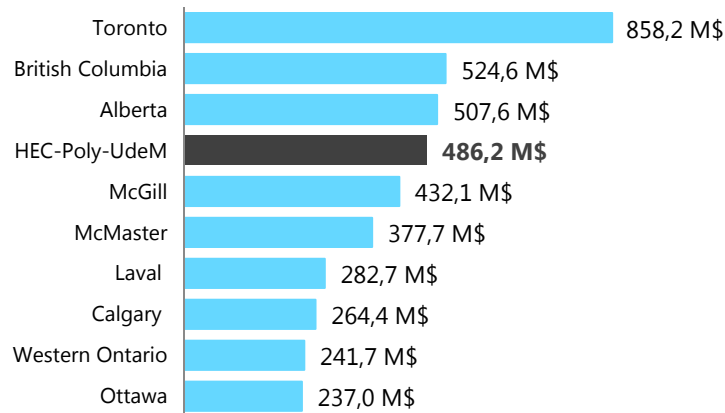
La recherche : des frais indirects qui ont des effets directs

L'Université de Montréal forme avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, l'un des plus importants pôles de recherche du Canada. Depuis 5 ans, elle se classe au premier rang des universités du Québec pour le volume de ses activités scientifiques et parmi les 5 meilleures universités canadiennes à ce chapitre.

Les activités de recherche représentent 40 % du budget total de l'UdeM (Fonds de fonctionnement et Fonds de recherche), contre 10 % dans la plupart des autres universités québécoises. Les activités de recherche sont financées en grande partie par le fonds avec restrictions et par le fonds de dotation en ce qui concerne les chaires philanthropiques : ces deux fonds financent les travaux de recherche, l'embauche du personnel de laboratoire et l'aménagement des laboratoires et d'autres infrastructures scientifiques.

Mais dès qu'il s'agit de faire fonctionner ces installations et de les entretenir, les coûts sont à la charge de l'Université et ont, par conséquent, une incidence sur le Fonds de fonctionnement. Ces frais indirects, occasionnés notamment par le renouvellement des équipements, les services de soutien à la recherche, le fonctionnement des espaces dédiés, les services centraux (administration, bibliothèque, informatique, télécommunications, services juridiques, gestion des ressources humaines, finances) et le respect des normes éthiques et des règlements en matière de recherche, peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche.

Revenus de recherche par université,
Canada, 2008-2009



Source : ReaSearch Infosource 2010.

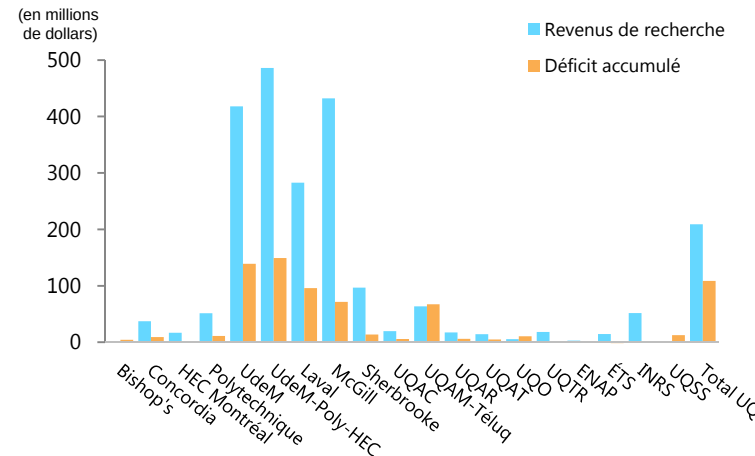
Or, on estime que, pour l'UdeM, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. L'UdeM touchera en 2011-2012 du gouvernement du Québec 11,6 M\$ au titre des frais indirects de la recherche. Si l'on additionne les subventions fédérales, c'est un peu plus de 22 M\$ qui servent à couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche, alors que nos besoins se situent autour de 65 M\$.

C'est le grand paradoxe du financement de la recherche. Plus une université fait de la recherche, plus elle s'endette. Et c'est pourquoi notre université, qui fait le plus de recherche au Québec, est aussi la plus endettée. À terme, les coûts institutionnels de la recherche se posent comme un frein au développement de l'Université. Des représentations soutenues sont faites auprès des autorités gouvernementales pour remédier à ce problème, qui représente un réel enjeu pour notre établissement.

Renouvellement du corps professoral et du personnel administratif et de soutien

L'Université de Montréal compte parmi les 10 premiers employeurs en importance de la grande région métropolitaine et est le plus important dans le secteur de l'enseignement supérieur au Québec.

Revenus de recherche et déficit accumulé,
universités du Québec, 2008-2009



Source : CREPUQ, ReSearch Infosource.

Face à une hausse constante des inscriptions à ses programmes, l'UdeM doit tendre au maintien d'un niveau approprié de ressources professorales et de soutien afin de remplir sa mission d'enseignement et de recherche.

En 10 ans, l'effectif professoral régulier a augmenté de 15 % et le nombre d'étudiants, de 35 %. Au cours des dernières années, l'Université a eu davantage recours à l'embauche de personnel enseignant non régulier afin d'assurer la prestation d'enseignement sans alourdir la taille des groupes : sur la même période, le nombre de chargés de cours et de chargés d'enseignement a augmenté de 50 %.

En vertu de la convention collective négociée en 2010 avec le Syndicat général des professeurs et professeures (SGPUM), l'UdeM s'est engagée à créer 75 postes de professeurs réguliers, dont 25 dès 2010-2011. L'Université s'est aussi engagée à autoriser le remplacement de tout professeur qui n'occupe plus son poste, que ce soit à la suite d'un départ à la retraite, d'une démission ou d'un décès.

En ce qui concerne le personnel administratif et de soutien, l'UdeM a procédé en 2009-2010 à l'abolition de 44 postes en imposant un moratoire sur le remplacement des départs.

65 M\$

L'UdeM évalue à 65 M\$ les frais occasionnés indirectement par ses activités de recherche, alors qu'elle ne touche que 22 M\$ des programmes gouvernementaux.

35 %

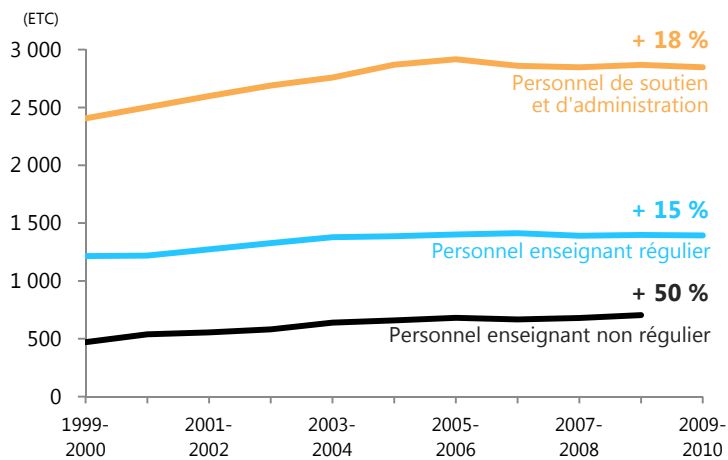
En 10 ans, le nombre d'étudiants sur le campus a bondi de plus du tiers.

44

C'est le nombre de postes de soutien abolis par l'UdeM en 2009-2010 pour réduire ses dépenses.

15 %
Depuis 1999-2000,
le nombre de
professeurs réguliers
a augmenté
de 15 % à l'UdeM.

Évolution du personnel enseignant régulier et non régulier
et du personnel administratif et de soutien



Aujourd'hui, elle est assujettie, comme tous les établissements universitaires du Québec, à la Loi 100, adoptée l'an dernier par le gouvernement du Québec afin de réduire la taille du personnel d'encadrement et administratif dans le secteur public et parapublic. Notons que le personnel affecté directement au soutien aux services aux étudiants n'est pas visé par la Loi. L'UdeM a soumis un plan de réduction qui fait toujours l'objet de discussion avec les autorités ministérielles.

Les orientations budgétaires

Le budget de fonctionnement 2011-2012 a été élaboré sur la base de cinq grandes orientations qui ont dicté les choix et les décisions de nature budgétaire en fonction des priorités de l'Université et avec le souci d'optimiser l'allocation des ressources.

Orientation 1

Maintenir l'équilibre budgétaire

Objectif

- Maintenir une situation d'équilibre sur le plan budgétaire et réunir les conditions optimales pour asseoir le développement de l'Université sur des bases financières saines, permettre des représentations fructueuses auprès des pouvoirs publics quant au financement de l'Université et établir un contexte favorable pour le démarrage de la grande campagne de financement.

Opérationnalisation

- Déposer un budget équilibré en 2011-2012 et conserver ainsi la balance des dépenses et des revenus atteinte en 2010-2011, une année plus tôt que prévu, grâce notamment à une hausse notable des inscriptions;
- Ramener, par diverses mesures, le taux de croissance des dépenses à l'intérieur d'une fourchette compatible avec l'indexation de la subvention gouvernementale et des droits de scolarité;
- Contenir la croissance de la masse salariale globale de l'ensemble des personnels à un niveau qui assurera l'atteinte des objectifs financiers de l'Université et le bon fonctionnement des unités;
- Exercer un contrôle centralisé des remplacements et des embauches – toute autorisation ne sera accordée que sur présentation à la direction de l'Université d'un plan d'effectif de l'unité.

0

Déficit 0 : l'UdeM présente cette année pour la première fois depuis 2005-2006 un budget équilibré.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les facultés et les services contribuent, à hauteur de 1,5 % de leurs budgets respectifs, à réduire le déficit de l'UdeM.

70 M\$

L'UdeM compte commencer à rembourser la moitié de sa dette, soit environ 70 M\$, à partir de 2012-2013.

Orientation 2

Amorcer le remboursement du déficit accumulé

Objectif

- Cibler un remboursement, sur une période de 20 ans, d'environ la moitié du déficit du fonds de fonctionnement accumulé, qui s'élève à ce jour à 144 M\$.

Opérationnalisation

- Maintenir, en 2011-2012, la ponction de 1,5 % sur les revenus des unités afin de conserver l'équilibre budgétaire;
- Prévoir que cette ponction pourra être affectée, dès 2012-2013, au remboursement de la moitié de la dette (environ 70 M\$);
- Poursuivre les démarches auprès des autorités gouvernementales afin d'obtenir une aide pour le remboursement de l'autre moitié du déficit accumulé.

Orientation 3

Assurer l'arrimage entre planification et budgétisation

Objectif

- Doter l'administration centrale, ainsi que celle des facultés, de règles budgétaires claires et prévisibles.

Opérationnalisation

- Maintenir une contribution des unités à la constitution d'une réserve centralisée soutenant certaines initiatives se présentant en cours d'année;
- Formaliser dans le modèle d'allocation interne le mécanisme de péréquation;
- Établir les règles en vertu desquelles certaines facultés se voient octroyer une aide ponctuelle pour contrer les effets d'une situation déficitaire;
- Ajuster la base budgétaire des unités, dans l'éventualité où le MELS confirme l'application récurrente des modifications à ses règles budgétaires (déclarations de CLARDER);
- Maintenir le financement dans l'année courante à 70 \$/crédit-étudiant pour les nouvelles inscriptions;
- Intégrer à l'enveloppe budgétaire, à la hauteur de 80 % de la valeur de financement, la variation observée des effectifs étudiants durant l'année précédente (2010-2011).

Orientation 4**Maintenir des effectifs de soutien à un niveau approprié et créer des postes de professeurs**

Objectif

- Pourvoir 75 nouveaux postes de professeurs d'ici le 1^{er} février 2013, conformément à l'entente intervenue l'an dernier avec le Syndicat général des professeurs et professeures, et maintenir un niveau approprié d'effectifs en soutien à notre mission d'enseignement et de recherche dans un contexte de croissance de l'effectif étudiant.

Opérationnalisation

- Assurer le renouvellement du corps professoral en remplaçant chacun des postes libérés;
- Autoriser l'affichage de 25 nouveaux postes avant le 1^{er} février 2011 et de 25 autres nouveaux postes avant le 1^{er} février 2012;
- Mettre à la disposition des unités les ressources administratives et de soutien nécessaires à leur fonctionnement conformément au plan de réduction des effectifs soumis au MELS dans le cadre de la Loi 100.

Orientation 5**Constituer un fonds qui assurera la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles**

Objectif

- Définir les priorités pour lesquelles l'UdeM souhaite affecter des ressources et consolider une enveloppe budgétaire ad hoc afin d'assurer le maintien d'initiatives déjà en place ou d'appuyer des initiatives nouvelles.

Opérationnalisation

- Favoriser la persévérance et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils de soutien à la réussite scolaire qui permettront notamment de réduire la durée des études aux cycles supérieurs et d'améliorer l'encadrement des étudiants par un arrimage plus étroit avec les unités de recherche;
- Affirmer la place centrale de la recherche et des relations internationales dans la formation aux cycles supérieurs dans un contexte de mondialisation du savoir;
- Appuyer le développement de l'interdisciplinarité en encourageant les collaborations interfacultaires et intercentres en vue d'un renouvellement de notre offre de programmes;
- Soutenir le développement des outils technologiques aux fins de l'enseignement et de la recherche, en déployant un environnement technologique d'apprentissage et de recherche de pointe.

75

L'UdeM s'est engagée à créer 75 nouveaux postes de professeurs réguliers d'ici le 1^{er} février 2013.

8,4 M\$

C'est la somme que l'UdeM affectera à des dossiers qu'elle estime prioritaires ou stratégiques en 2011-2012.

Les principes d'allocation budgétaire

80 %

C'est la part du financement gouvernemental qui est retournée aux facultés en fonction de la variation des effectifs étudiants.

11,7 M\$

11,7 M\$ seront ajoutés aux budgets des facultés en 2011-2012, sur la base de la hausse de 1 550 étudiants enregistrée un an plus tôt.

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées de manière conventionnelle sur une base historique, c'est-à-dire à partir de l'enveloppe de l'année précédente à laquelle s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés d'une unité donnée. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement ad hoc selon les priorités du moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1,0 % des enveloppes des unités.

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais tient compte également des revenus générés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur les inscriptions et les primes à la diplomation.

En vertu de ce nouveau modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie ainsi en fonction de l'effectif étudiant. Comme la base historique inclut les étudiants qui étaient déjà inscrits, seule la variation des effectifs est financée, à hauteur de 80 % des revenus ou des pertes associés à l'enseignement : les 20 % restants servent à couvrir des dépenses mutualisées (allocations professorales, augmentation salariale, fonds de démarrage, etc.) et à maintenir l'équilibre budgétaire. L'enveloppe d'une faculté ne peut jamais

Budget et états financiers : deux processus distincts

Comme les autres universités québécoises, l'Université applique intégralement, pour la première fois en 2009-2010, les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le MELS demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au Fonds de fonctionnement général. L'application des PCGR aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire.

être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement totaux qu'elle génère : lorsque ce n'est pas le cas, comme pour la Faculté de médecine dentaire en 2011-2012, le budget prévoit un ajout récurrent.

Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente : par exemple, 11,7 M\$ seront ajoutés aux budgets des facultés en 2011-2012, sur la base de la hausse de 1 550 étudiants enregistrée un an plus tôt. Il existe également un mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Toute hausse de l'effectif étudiant dans l'année est ainsi financée à hauteur de 70 \$/crédit-étudiant. Un premier ajustement est apporté aux réalisations estimées de l'automne et un dernier à celles de l'hiver.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est prélevée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mises à contribution pour financer les priorités institutionnelles et pour réduire le déficit courant. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire.

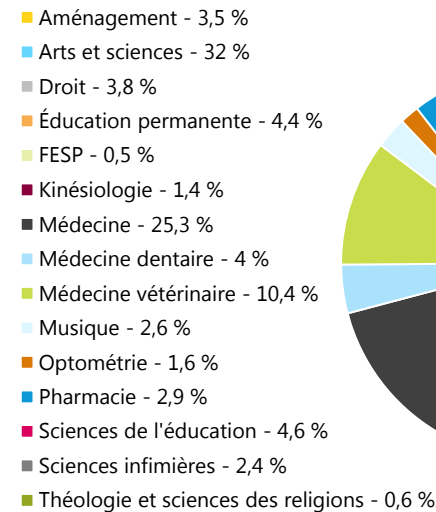
Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires

1 %	Fonds des priorités institutionnelles	Facultés et services
1,5 %	Péréquation interfacultaire	Facultés
1,5 %	Réduction du déficit et remboursement de la dette	Facultés et services

Péréquation interfacultaire

Depuis son implantation en 2007, le nouveau modèle d'allocation des crédits a été simplifié et corrigé pour mieux tenir compte de la réalité budgétaire des facultés. Pour diverses raisons, il peut arriver que certaines facultés ne parviennent pas à équilibrer leur

Répartition des dépenses selon les facultés



budget. Il entre dans le mandat d'un établissement public comme l'Université de Montréal d'assurer la diversité de son offre de cours et de programmes, en soutenant au besoin des unités qui éprouvent des difficultés financières ponctuelles. Les enveloppes budgétaires des dernières années incorporaient d'ailleurs, pour certaines facultés, des ajustements ad hoc pour équilibrer dépenses et revenus escomptés.

Le présent budget introduit une nouveauté dans les principes d'allocation des ressources financières aux facultés. En plus de soutenir les facultés qui connaissent des difficultés financières conjoncturelles, l'Université renoue formellement avec le principe d'une péréquation interfacultaire en répondant le financement obtenu pour certaines disciplines.

Depuis 2007-2008, l'UdeM tend à appliquer intégralement, sans modulation interne, la nouvelle grille de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Or, nous avons constaté que cette approche induisait des biais qui avaient pour effet de désavantager certains champs disciplinaires. Pour corriger la situation, nous avons décidé de revoir les facteurs de pondération appliqués à certaines disciplines par le MELS selon une grille maison qui formalise le principe de péréquation

4 %

C'est la ponction appliquée aux budgets des facultés pour financer diverses initiatives gérées centralement.

15

La budget d'enseignement est répartie entre nos 15 unités qui ont un statut facultaire.

7,2 M\$

C'est la somme qui sera redistribuée, selon un principe de péréquation interfacultaire, à certains secteurs ou unités pour les aider à couvrir leurs dépenses.

65 %

À l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %.

interfacultaire et qui permet de mieux soutenir financièrement trois secteurs précis, soit Lettres, Administration et Sciences humaines et sociales.

La péréquation interfacultaire prendra ainsi deux formes :

- Les facultés de musique, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions continueront de recevoir l'an prochain une contribution ad hoc pour leur permettre de couvrir leurs dépenses. La situation financière de ces unités sera soumise à une analyse afin d'en diagnostiquer les causes et des ajustements seront par la suite apportés, soit par une réduction des dépenses assortie d'une révision des modes organisationnels, soit par un réexamen du niveau de financement. Total des sommes redistribuées : 1,3 M\$.
- Les secteurs des lettres, de l'administration et des sciences humaines et sociales du 1^{er} cycle, dont les valeurs de pondération dans la grille ministérielle s'élèvent respectivement à 1,00, 1,07 et 1,07, seront tous portés à 1,27, ce qui se traduira pour certaines facultés par un ajustement récurrent de leur base budgétaire, à hauteur de la valeur de l'écart généré sur les clientèles de 2009-2010. Total des sommes redistribuées : 5,8 M\$.

Ce qu'il est important de préciser, c'est que ces deux mesures seront financées en partie par le prélèvement de 1,5 % que l'Université applique depuis l'an dernier uniformément aux enveloppes budgétaires des facultés aux fins de péréquation interne. Étant entendu que l'Université ne peut présenter un budget équilibré si une ou plusieurs de ses composantes facultaires ne parviennent pas à équilibrer leurs finances, le Comité du budget a estimé que c'était la meilleure approche pour réduire les écarts de financement induits par la grille sans coût additionnel pour l'Université.

Soulignons également que, depuis 2008-2009, le budget prévoit un mécanisme de compensation financière pour la mobilité étudiante interfacultaire. Les facultés qui sont des exportatrices nettes de crédits-étudiants vers d'autres facultés obtiennent une compensation budgétaire.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2011-2012, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Réserve pour laquelle un plan d'utilisation est demandée à l'unité;
- Priorités institutionnelles.

La grille de financement du MELS et l'UdeM : un exemple

Selon la grille de pondération du MELS, la médecine dentaire a un poids de 7,96 au 1^{er} cycle, et les lettres, un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 7,96 fois supérieur à celui d'un étudiant en lettres. Cette pondération est établie par le Ministère en fonction du coût *moyen* de formation observable il y a 10 ans à l'échelle du réseau universitaire québécois et ne tient donc pas compte des particularités des établissements.

Dans une université où la recherche occupe une place importante, la formation est assurée en grande partie par des professeurs de carrière : à l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %. Comme l'échelle salariale de nos professeurs est la même pour toutes les disciplines d'enseignement, l'écart de pondération

entre la médecine dentaire et les lettres est forcément moindre à l'UdeM que celle observée dans l'ensemble du réseau. Alliée aux particularités de l'UdeM (université de recherche, proportion plus élevée de professeurs de carrière par rapport aux chargés de cours, etc.), l'application intégrale de la grille introduit des biais dans le financement de certaines disciplines.

C'est pourquoi l'UdeM a décidé de modifier cette année les facteurs de pondération de trois secteurs disciplinaires qu'elle estime désavantagés par la grille ministérielle. Les secteurs des lettres, de l'administration et des sciences humaines et sociales du 1^{er} cycle, dont les valeurs de pondération dans la grille ministérielle s'élèvent respectivement à 1,00, 1,07 et 1,07, seront ainsi tous portés à 1,27, augmentant d'autant les crédits qui leur sont alloués.

Nombre d'étudiants



C'est le nombre d'étudiants qui sont inscrits à l'UdeM, qu'il soit à temps partiel ou à temps plein.

Nombre d'étudiants équivalents temps complet

On convertit le nombre d'étudiants en équivalent temps complet. Une inscription à temps complet correspondant à 30 crédits, on divise le nombre total de crédits-étudiants par 30.



Nombre d'étudiants pondérés

Le Ministère classe les étudiants selon une grille de pondération établie en fonction du coût des programmes. Un étudiant de 1^{er} cycle en lettres est affecté d'une cote de 1, tandis qu'un étudiant de 3^e cycle en médecine est pondéré à 10,69. La grille compte en tout 23 familles disciplinaires.



Étalon de financement

Le Ministère fixe chaque année dans ses règles budgétaires un étalon de financement, établi en fonction des crédits dont il dispose. Le calcul de la subvention d'enseignement correspond au produit de cet étalon et du nombre d'étudiants pondérés.



Subvention normée à l'enseignement

Le volet Enseignement compte à lui seul pour près de 70 % de la subvention de fonctionnement. Les 30 % restants comprennent des enveloppes pour le soutien à l'enseignement et les terrains et bâtiments, une subvention de mission, des revenus sujets à récupérations, des comptes à recevoir les hausses d'inscriptions des deux dernières années, ainsi que des ajustements particuliers.

Le calcul de la subvention normée volet Enseignement

Le budget de fonctionnement 2011-2012

661,6 M\$

Le budget de fonctionnement 2011-2012 totalisera des revenus de 661,6 M\$ pour des dépenses équivalentes, ce qui permettra à l'UdeM de maintenir l'équilibre budgétaire.

Le budget de fonctionnement 2011-2012, le premier de la nouvelle administration universitaire constituée par le recteur en poste Guy Breton, marque le retour à l'équilibre budgétaire. Il s'agit du premier budget équilibré depuis 2005-2006 pour l'UdeM. Le budget totalisera des revenus de 661,6 M\$ pour des dépenses équivalentes, une hausse respectivement de 5 % et de 4,4 % par rapport au budget 2010-2011.

Dans les faits, l'équilibre budgétaire a été atteint dès l'année 2010-2011 en cours d'exercice. Mais il n'avait pas été prévu dans le budget, qui inscrivait un déficit de 4,0 M\$ et un retour à l'équilibre budgétaire en 2011-2012. La hausse marquée des inscriptions l'an dernier, qui avoisine les 1 550 étudiants (en équivalent temps

complet), n'est pas étrangère à ce retour précoce à l'équilibre budgétaire.

Comptent aussi pour beaucoup dans le redressement de nos finances une gestion rigoureuse des deniers publics et des efforts assidus et concertés pour contrôler nos dépenses. Rappelons que pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, l'Université a appliqué un moratoire sur le renouvellement de tous les postes. Depuis 2004-2005, l'UdeM a réduit ses dépenses de 45 M\$, soit environ 7 % de l'ensemble de son budget. Et depuis 2010-2011, elle prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit ou sa dette.

5 %

Les revenus de l'UdeM augmenteront de 31,7 M\$, une hausse de 5 %.

Nouveau campus à Laval : un budget particulier

À l'automne 2011, l'Université de Montréal ouvrira un tout nouveau campus à Laval. L'Université y offrira des formations complètes de baccalauréat dans plusieurs domaines, dont l'éducation préscolaire et primaire, la psychologie, le service social et les sciences infirmières. Les étudiants qui s'inscriront à l'un ou l'autre de ces programmes pourront poursuivre un cursus complet d'études de premier cycle, une première pour nos campus en périphérie de Montréal.

La construction du campus coûtera 51 M\$. C'est le promoteur qui en assumera la dépense puisque l'UdeM sera locataire de l'édifice. Cependant, l'Université lui versera 17 M\$ au moment de la livraison du bâtiment, un montant correspondant au coût des améliorations locatives.

Sur le strict plan du fonctionnement, le nouveau campus s'autofinancera à terme grâce aux crédits-étudiants qu'il générera. Son ouverture n'aura donc pas d'impact sur le budget de fonctionnement. L'Université n'a d'ailleurs sollicité aucune subvention particulière auprès du gouvernement du Québec pour l'acquittement du loyer. L'UdeM paiera un loyer pendant 30 ans au promoteur pour l'occupation des locaux et pour l'amortissement de l'emprunt requis pour les améliorations locatives. Par la suite, elle pourra acheter l'immeuble pour une somme convenue à l'avance.

Dès l'an prochain, le Campus de l'UdeM à Laval accueillera 800 étudiants, dont 540 nouveaux, et gèrera un budget de fonctionnement d'environ

10 millions de dollars. Lorsque le projet aura atteint sa vitesse de croisière, soit d'ici cinq ans, on estime que son budget de fonctionnement sera de l'ordre de 17,5 millions de dollars par année.

Aux fins du présent exercice budgétaire, comme le nouveau campus ouvre ses portes en cours d'année, l'Université a décidé de traiter les dépenses et les revenus qu'il entraînera comme un budget particulier. Mais le flux des revenus et des dépenses pour l'année 2011-2012 sera intégré aux prochains états financiers; et dès 2012-2013, le budget du Campus de Laval sera fondu dans le budget de fonctionnement général de l'Université, comme il en va des budgets de nos campus satellites.

4,4 %

Les dépenses de l'UdeM augmenteront de 27,7 M\$, une hausse de 4,4 %.

Les revenus

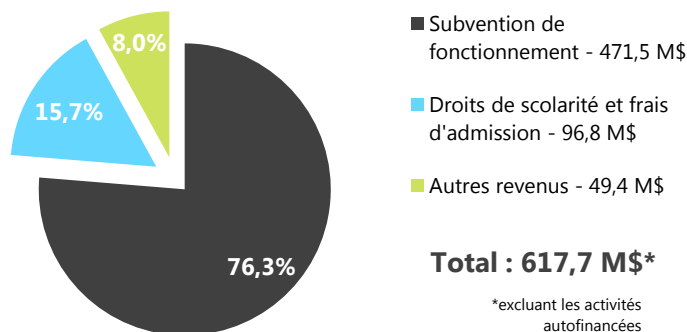
Au total, les revenus de l'UdeM se chiffreront à 661,6 M\$ pour l'exercice 2011-2012, répartis selon les sources suivantes :

- la subvention de fonctionnement versée par le MELS : 471,5 M\$;
- les droits de scolarité : 96,8 M\$;
- les revenus dits autres (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, etc.) : 49,4 M\$;
- les activités autofinancées : 43,9 M\$.

À l'exclusion des services autofinancés, la subvention gouvernementale représentera l'an prochain 76,3 % des revenus de l'UdeM et les droits de scolarité 15,7 %, alors que les autres revenus comptent pour 8,0 % du total. Par comparaison, en 2001-2002, la subvention représentait 80 % de nos revenus, les droits de scolarité 15 % et les autres revenus, 5 %.

Le scénario budgétaire 2011-2012 table sur une indexation de la subvention ministérielle selon la politique salariale du gouvernement (0,75 % de mai 2011 à mars 2012 et 1,0 % en avril 2012) et sur une hausse de l'effectif l'an prochain de 170 étudiants (ETC) – compte non tenu des nouveaux inscrits au futur Campus de l'UdeM à Laval (voir l'encadré). Les revenus liés aux droits de scolarité et aux frais d'admission croîtront de 6,9 %, la subvention de base du ministère de l'Éducation, de 5,2 %, tandis que les autres revenus de l'Université augmenteront de 5,0 %.

Répartition des sources de revenus



La subvention de fonctionnement du Ministère

Le gouvernement distribuera cette année une enveloppe d'environ 2,5 G\$ aux universités du réseau, dont 1,5 sont destinés à la fonction enseignement. Le reste de la subvention est réparti entre le soutien à l'enseignement et à la recherche et les terrains et bâtiments. Les règles ministérielles incluent aussi une subvention de mission et toute une série d'enveloppes particulières : l'UdeM, par exemple, touchait l'an dernier près de 4,5 M\$ pour « conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord ».

La subvention de fonctionnement versée par le MELS s'élèvera à 471,5 millions de dollars en 2011-2012, soit près de 18 % de l'ensemble des crédits versés par le Ministère aux universités. Il s'agit d'une augmentation de 23,1 M\$ par rapport au budget de 2010-2011.

Pour le présent budget, l'Université escompte le versement de quelques enveloppes particulières, dont une somme de 2,8 M\$ pour le financement des activités du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) : c'est le montant de l'allocation que le gouvernement a annoncée dans son dernier budget, reconnaissant du même coup la mission particulière du CHUV – une mission qui va bien au-delà de l'enseignement et qui englobe les services à la population.

Inversement, la subvention ministérielle sera réduite conformément à l'application de la Loi 100, sanctionnée en 2010 par le gouvernement du Québec. En vertu de cette loi, les établissements universitaires doivent réduire leurs dépenses relatives au personnel d'encadrement et administratif et celles qui sont de nature administrative. Le Ministère réduira donc de nouveau cette année sa subvention de 356 000 \$, une réduction récurrente qui s'appliquera également en 2012-2013 et en 2013-2014, jusqu'à concurrence de 1 426 000 \$. La direction de l'Université est en pourparlers avec les autorités ministérielles à ce sujet pour que soit revu à la baisse le montant de la réduction.

L'UdeM recevra en 2011-2012 du MELS une enveloppe de 33,4 M\$ pour assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures. Cette enveloppe, dite « Terrains et bâtiments », est incluse dans la subvention générale de fonctionnement versée par le Ministère. Elle est comptabilisée au fonds de fonctionnement de l'Université et sert à couvrir les dépenses liées aux locaux reconnus par le Ministère à nos fins d'enseignement – mais pas les espaces

92 %

C'est le pourcentage de nos revenus qui sont déterminés par l'État, soit la subvention du ministère de l'Éducation et les droits de scolarité.

170

Dans ses prévisions budgétaires, l'UdeM anticipe l'an prochain une hausse de 170 étudiants en équivalent temps complet.

2,8 M\$

L'UdeM touchera une subvention particulière de Québec pour redresser les finances du Centre hospitalier universitaire vétérinaire.

100

En vertu de la Loi 100, adoptée par le gouvernement du Québec, l'UdeM devra réduire ses dépenses de 1,4 M\$ d'ici 2013-2014.

32 %

La recherche occupe le tiers de la superficie totale de notre campus.

96,8 M\$

Les droits de scolarité et les frais d'admission totaliseront près de 100 M\$, soit 15,7 % de l'ensemble des revenus de l'UdeM.

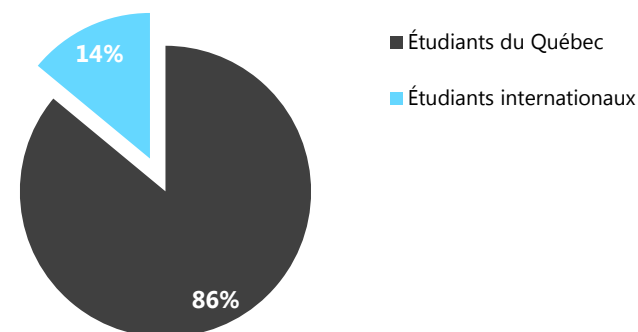
réservés à la recherche, qui comptent pour 32 % de la superficie totale de notre campus et dont les dépenses sont assumées à même les programmes de frais indirects de la recherche. La subvention « Terrains et bâtiments » reflète les coûts associés à l'entretien courant et aux réparations mineures, aux assurances sur les biens, au renouvellement du mobilier et à l'énergie.

La subvention « Terrains et bâtiments » n'a pas de lien direct avec le Fonds des immobilisations, où sont comptabilisés les revenus et les dépenses destinés à l'acquisition d'immobilisations. Il est donc important de distinguer cette enveloppe, qui sert surtout à financer les activités de la Direction des immeubles, des subventions que l'UdeM peut recevoir pour assurer le maintien et pour développer son campus, et qui sont dans ce cas inscrites au fonds des immobilisations. En 2009-2010, l'UdeM a ainsi reçu du Ministère 71,7 M\$ pour l'acquisition d'immobilisations ou pour le paiement des intérêts sur sa dette à long terme.

Les droits de scolarité et autres frais

L'Université de Montréal prévoit recevoir cette année 96,8 M\$ au chapitre des droits de scolarité. Il s'agit d'une augmentation de 6,2 M\$ par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2010-2011, attribuable à la variation de l'effectif étudiant et à la hausse des droits de scolarité de 100 \$ par étudiant en 2011-2012. Conformément aux règles budgétaires du Ministère, l'équivalent de 25 % des hausses des droits – soit un peu moins de 11 M\$ – est retourné au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

Répartition des droits de scolarité



Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2 168 \$ par année. Les étudiants canadiens hors Québec acquittent des droits de 5 668 \$ pour s'inscrire à l'UdeM, tandis que les étudiants internationaux, pour le volet réglementé des programmes, devaient payer en 2010-2011, en plus des droits de scolarité de base, entre 11 267 \$ et 13 111 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, 11 267 \$ au 2^e cycle et 9 916 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). En 2009-2010, les droits de scolarité versés par les étudiants étrangers totalisaient 11,8 M\$, soit 14 % de l'ensemble des droits perçus par l'UdeM. En vertu des règles du MELs, l'essentiel des sommes forfaitaires payés par les étudiants est retourné au Ministère.

Financement de l'équité salariale

L'Université de Montréal et le Syndicat des employés-es de l'UdeM (SEUM, section locale 1244, SCFP-FTQ) sont parvenus en décembre 2010 à un règlement dans le dossier de l'équité salariale. En vertu de l'entente entre les deux parties, plus de 1 400 personnes – en grande majorité des femmes – occupant des fonctions à prédominance féminine recevront un ajustement salarial qui varie, selon la fonction occupée, de 0,1 % à 16,8 % du taux horaire. Les ajustements seront versés au printemps 2011, rétroactivement au 21 novembre 2001. Le présent budget projette un revenu de subvention équivalent à la dépense récurrente qui sera engagée dans le cadre de cet exercice.

L'UdeM perçoit des frais institutionnels obligatoires (FIO), aussi appelés frais afférents, qui servent à financer une variété de services et d'opérations : frais de gestion, frais de services aux étudiants, frais de diplomation, etc. L'UdeM perçoit également, sous forme de cotisation automatique non obligatoire (CANO), les contributions volontaires des étudiants, qui servent à financer toute une série de mesures visant à améliorer l'expérience étudiante sur le campus. Les deux principales de ces contributions volontaires sont :

- Les frais technologiques et de soutien, relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques des collections des bibliothèques, et de la qualité de la vie étudiante. Total : 3 M\$.
- Le Fonds d'amélioration à la vie étudiante, qui a permis depuis sa création de soutenir, à hauteur de 1,7 M\$, des projets visant l'amélioration de la qualité de la vie étudiante, comme la rénovation d'une dizaine de cafés étudiants, le renouvellement du parc à vélos, ou encore les améliorations locatives à la halte-garderie Le Baluchon.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront, pour l'exercice 2011-2012, à 93,4 M\$, répartis comme suit :

- Les autres revenus de fonctionnement (clinique, frais de gestion, compensation des coûts indirects de la recherche, fonds de relance, etc.) : 49,5 M\$.
- Les revenus des activités autofinancées (Services aux étudiants, CEPsum, services auxiliaires) : 43,9 M\$.

Les activités autofinancées font pratiquement l'objet d'un budget à part, qui en général se maintient à l'équilibre. Seuls les Services auxiliaires, qui incluent notamment les stationnements, les services alimentaires et le Service d'impression, génèrent des surplus qui sont versés à la réserve centrale : on attend en 2011-2012 une contribution de 2,8 M\$.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice 2011-2012 se chiffrent à 661,6 M\$ par rapport à 633,9 M\$ en 2010-2011, une hausse

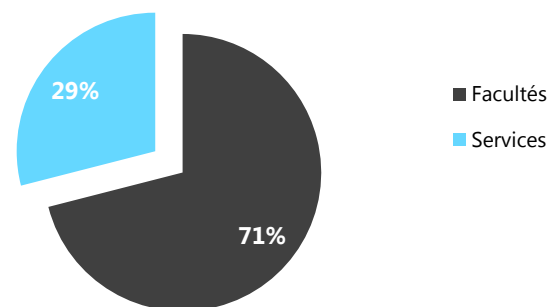
de 4,4 %. Si l'on ne tient pas compte des activités autofinancées, les facultés cumulent à elles seules pour plus de 70 % des dépenses de l'UdeM.

Les dépenses continueront de croître, mais de 0,6 % point de pourcentage de moins que les revenus, ce qui permettra de maintenir l'équilibre budgétaire. Certaines dépenses seront consenties pour la réalisation de projets d'envergure, comme l'amortissement de l'acquisition du progiciel de gestion intégré (PGI) et l'implantation d'un nouvel environnement numérique d'apprentissage. L'UdeM maintient également l'enveloppe de 8,9 M\$ qu'elle consacre à son programme interne de bourses d'études : elle demeure, à ce titre, l'une des universités québécoises qui consacre la plus large part de son budget de fonctionnement au soutien financier de ses étudiants des cycles supérieurs.

Le nouveau budget intègre également la hausse de la cotisation de l'UdeM au Régime de retraite (RRUM). Comme la très grande majorité des régimes de retraite, le RRUM a subi les contrecoups de la dernière crise financière. Introduite en janvier 2011 pour amortir un déficit de capitalisation, la hausse ajoutera plus de 4 M\$ aux dépenses courantes l'an prochain.

L'adoption du budget 2011-2012 survient au terme d'une année qui aura vu le règlement des conventions collectives avec les trois syndicats les plus importants de l'UdeM – Syndicat général des professeurs et professeures, Syndicats des chargées et chargés de cours, Syndicat des employés-es (1244). Cette conjoncture permet d'anticiper assez précisément l'évolution prochaine de la masse

Répartition des dépenses - facultés et services



43,9 M\$

Les Services aux étudiants, le CEPsum et les Services auxiliaires s'autofinancent et leurs activités font l'objet d'une budgétisation distincte.

8,9 M\$

L'UdeM distribuera, à même son fonds de fonctionnement, 8,9 M\$ de bourses internes.

4 M\$

En raison de la crise financière de 2008, l'UdeM doit dès 2011 hausser de 4 M\$ sa cotisation au régime de retraite de ses employés.

5,7 M\$

L'UdeM soutient ses professeurs en augmentant le budget d'embauche des auxiliaires d'enseignement de 3,6 %.

salariale, qui compte pour près des trois quarts de l'ensemble de nos dépenses, et facilitera d'autant la gestion et la planification de nos ressources au cours des prochaines années. En vertu de la convention négociée avec le Syndicat général des professeurs et professeures, l'UdeM s'est engagée à créer 75 postes de professeurs réguliers d'ici 2013, dont 25 seront pourvus au cours du présent exercice budgétaire.

En vertu des ententes intervenues avec le Syndicat des chargés de cours et le Syndicat général des professeurs et professeures, l'UdeM s'est engagée à améliorer le soutien aux enseignants en allouant à chaque faculté une enveloppe réservée à l'embauche d'auxiliaires d'enseignement. Dès 2010-2011, elle a bonifié cette enveloppe particulière, en la faisant passer de 4,6 M\$ à 5,5 M\$, et elle l'augmentera de nouveau l'an prochain, de 3,6 %, pour la porter à 5,7 M\$.

1,2 M\$

C'est le total des fonds qui nous serviront à améliorer la persévérance et la diplomation de nos étudiants.

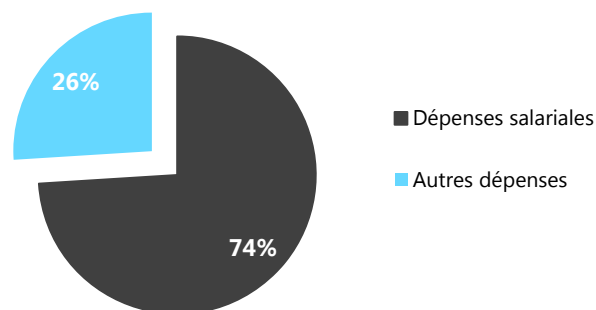
Comme par les années passées, le budget 2011-2012 inclut une réserve pour soutenir en cours d'année des initiatives ponctuelles, de nature académique ou de soutien à l'enseignement et à la recherche. Le Fonds des priorités institutionnelles, qui s'élèvera cette année à 4,3 M\$, est constitué grâce à un prélèvement automatique de 1,0 % sur les enveloppes des facultés et des services.

Conformément à la cinquième des grandes orientations budgétaires définies par le Comité du budget, une somme de 4,1 M\$ – en grande partie récurrente – sera également consolidée afin d'appuyer différents enjeux :

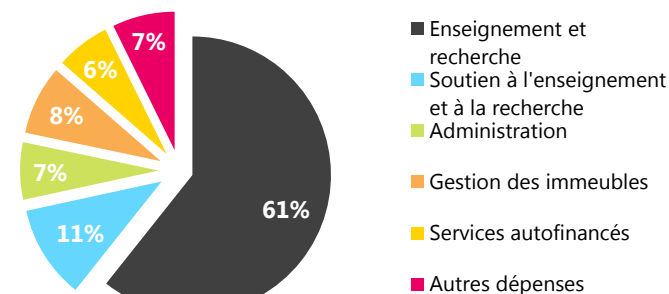
- une somme de 1,2 M\$ pour appuyer des mesures favorisant la persévérance et la diplomation des étudiants
 - 750 000 \$ pour le maintien des acquis et le soutien au développement des bibliothèques,
 - 350 000 \$ pour le développement d'outils de soutien à la réussite étudiante,
 - 150 000 \$ pour le développement d'outils de communication s'adressant aux étudiants;
- une enveloppe de 350 000 \$ pour le soutien au développement des outils technologiques aux fins de l'enseignement et de la recherche;
- 300 000 \$ pour le développement des activités d'admission et de recrutement et aux activités internationales;
- 479 000 \$ pour le soutien à la recherche et aux relations internationales dans la formation aux cycles supérieurs;
- une provision de 1,0 M\$ aux fins de la contribution de l'Université au budget de fonctionnement de la grande campagne de financement;
- une contribution de 700 000 \$ du fonds courant pour la mise en place de l'environnement numérique d'apprentissage.

Au total, ce sont donc 8,4 M\$ que l'Université de Montréal affectera à des dossiers qu'elle estime prioritaires ou stratégiques en 2011-2012, qu'il s'agisse d'initiatives en cours ou de nouvelles actions.

Répartition de la masse salariale



Répartition des dépenses par fonction



1 M\$

L'UdeM réserve 1 M\$ pour la préparation de sa prochaine grande campagne de financement.

Principales hypothèses budgétaires

Dépenses

Facultés

- une contribution ad hoc aux facultés de musique, des sciences infirmières et de théologie et des sciences des religions pour équilibrer leur budget;
- l'ajout global de 11,7 M\$ aux enveloppes des facultés qui vient financer, à hauteur de 80 %, la hausse de 1 550 étudiants en 2010-2011;
- un ajout budgétaire récurrent de 405 000 \$ versé à la Faculté de médecine dentaire en vertu de la règle selon laquelle l'enveloppe budgétaire allouée à une faculté ne devrait pas être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement qu'elle génère;
- la provision budgétaire qui assurera le financement des postes de professeurs qu'il a été convenu de créer dans la foulée de l'entente intervenue avec le Syndicat général des professeurs et professeurs de l'UdeM (SGPUM).

Services

- un ajout budgétaire global versé à différents services, dont Finances et Ressources humaines : certains services doivent engager des ressources supplémentaires pour répondre à certaines nouvelles contraintes légales et réglementaires et à de nouvelles exigences relatives à la gestion des ententes contractuelles ;
- une provision de 1 M\$ pour la mise en place d'un centre d'expertise et de soutien aux usagers du progiciel de gestion intégré (Synchro).

Autres postes de dépenses

- le maintien du budget alloué au programme de bourses à son niveau de 2010-2011, soit 8,9 M\$;
- le versement de 5,0 M\$ pour l'amortissement du progiciel de gestion intégré.

Revenus

- une hausse des revenus de 5,0 %, pour un total de 661,6 M\$;
- des revenus additionnels de 6,2 M\$, dus à une hausse prévue des étudiants (ETC) de 170 et au rehaussement des droits de 100 \$ par étudiant;
- l'indexation des étalons de financement des fonctions Enseignement et Soutien en fonction des paramètres salariaux gouvernementaux, soit 0,75 % de mai 2011 à mars 2012 et 1 % en avril 2012;
- en plus de la réduction récurrente de 356 000 \$ appliquée en 2010-2011 en vertu de la Loi 100, une réduction additionnelle de 356 000 \$ (qui sera renouvelée en 2012-2013 et en 2013-2014, jusqu'à concurrence de 1 426 000 \$);
- une somme de 2,8 M\$ destinée à corriger le sous-financement chronique du Centre hospitalier universitaire vétérinaire;
- une contribution attendue des Services auxiliaires de 2,8 M\$;
- la reconduction des subventions versées pour couvrir les frais indirects de la recherche;
- un ajustement consécutif à la révision de la Classification de la recherche et des domaines d'enseignement et de recherche (CLARDER), utilisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour déterminer la famille de financement des cours universitaires.

Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire

L'UdeM a distribué l'an dernier aux étudiants 68 M\$ sous diverses formes d'aide financière. Ce soutien, qui est financé à la fois par les différents fonds de l'UdeM et par les conseils subventionnaires de recherche du Québec et du Canada, joue un rôle déterminant dans le parcours de milliers d'étudiants, particulièrement aux études supérieures et postdoctorales, et permet très souvent de réduire la durée des études et de favoriser l'obtention d'un diplôme.

L'UdeM consacrera en 2011-2012 environ 8,9 M\$ de son budget de fonctionnement à des bourses aux étudiants. Elle est l'une des rares universités à consacrer autant d'argent, à même son fonds de fonctionnement, à l'aide financière aux études. L'UdeM soutient également ses étudiants à même son fonds de fonctionnement par des exonérations de droits de scolarité, des charges de cours, des auxiliaiats d'enseignement et d'autres formes de contrats de travail.

L'aide financière aux études ne se limite pas au fonds de fonctionnement. Les montants de cette aide financée par les autres fonds de l'UdeM ne sont pas encore connus, mais on peut rappeler qu'en 2009-2010 :

- Sur un total de 12,6 millions de dollars accordés annuellement sous forme de bourses internes, 4,5 millions provenaient de dons, directs ou capitalisés.
- Les étudiants de l'UdeM récoltaient pour près de 20 millions de dollars en bourses d'études des grands conseils subventionnaires, bourses qui sont accordées au mérite.
- Les fonds de recherche des professeurs contribuaient également au financement des étudiants, à hauteur de 13,7 millions de dollars par année.

Depuis 2001-2002, le financement total pour le 3^e cycle a augmenté de 97 % et celui du 2^e cycle, de 22 %. L'augmentation de l'aide financière n'a pas été sans avoir des effets tangibles sur les taux de diplomation. À la maîtrise, le taux de diplomation après deux ans d'études est passé de 21,5 % à 32,3 % entre 1999 et 2007, tandis qu'au doctorat, le taux de diplomation après six ans bondissait de 28,2 % à 37,7 % entre 1996 et 2003.

Enfin, l'UdeM, comme toutes les universités québécoises, retourne au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) 25 % des droits de scolarité qu'elle perçoit, pour financer le programme gouvernemental de prêts et bourses. En 2009-2010, l'aide financière du MELS sous forme de bourses uniquement s'élevait à plus de 42 M\$ et a été distribuée à 8 324 étudiants de l'UdeM.

Le processus budgétaire

L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université est un processus complexe, qui met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire.

Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'information sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée des orientations budgétaires. Le Conseil est composé d'une vingtaine de membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

Avant l'adoption du budget, l'Assemblée universitaire est informée de la répartition des crédits entre les services et les facultés. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, du personnel administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire

C'est par un comité permanent, le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire – à ne pas confondre avec le Comité du budget – a le mandat d'étudier le projet de budget de fonctionnement, de le commenter et de le soumettre à l'Assemblée, qui en prend connaissance avant de transmettre au Conseil ses observations ou recommandations.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller et d'en contrôler l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour l'élaboration des grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour la préparation du budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures est membre du Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction des opérations budgétaires, qui relève directement de lui.

La Direction des opérations budgétaires

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction des opérations budgétaires, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction des opérations budgétaires assure aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le directeur des opérations budgétaires assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen (ou la doyenne) prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les officiers de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de services

Comme le doyen, le directeur de services prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont alloués. Il peut répartir ses fonds entre les différentes branches de son unité selon les priorités et les objectifs qu'il se fixe.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Les orientations budgétaires du MELS pour 2011-2012 seront normalement communiquées aux universités en avril 2011, soit à moins d'un mois du début de l'année financière concernée. Ces orientations comprennent notamment l'étalon de financement et les ajustements particuliers aux calculs de la subvention.

Pour permettre une planification et une communication convenables, le budget de l'UdeM est adopté en mars, soit un mois avant la communication des orientations budgétaires du MELS. L'UdeM, comme les autres universités du Québec, doit donc préparer son budget sur la base d'estimations fondées sur des informations partielles. Lorsque les règles budgétaires ministérielles sont connues, le budget est actualisé en cours d'exercice.

Calendrier d'élaboration du budget : étape par étape

Octobre Réalizations estimées au 30 septembre			Début janvier Réalizations estimées au 31 décembre		Mars Présentation du budget - au Comité exécutif; - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire; - à l'Assemblée universitaire; - aux doyens et directeurs de services. Adoption du budget par le Conseil	
Novembre à janvier Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires Élaboration du canevas de l'enveloppe budgétaire Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux Estimation de la subvention du MELS 2011-2012 et des revenus de l'UdeM			Mi- janvier Estimation des inscriptions (ETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne Mi-janvier à mi-février Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires		Fin-janvier Rencontres pré-budgétaires avec les unités	
Début avril Transmission des enveloppes budgétaires aux unités						
octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril

Annexe

Données budgétaires

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
REVENUS				
Revenus de fonctionnement	617 753 \$	586 015 \$	550 436 \$	550 421 \$
Activités autofinancés	43 867 \$	43 900 \$	41 001 \$	41 950 \$
	661 620 \$	629 915 \$	591 437 \$	592 371 \$
DÉPENSES				
Dépenses de fonctionnement	619 803 \$	592 065 \$	551 678 \$	556 305 \$
Activités autofinancées	41 817 \$	41 850 \$	39 266 \$	40 066 \$
	661 620 \$	633 915 \$	590 944 \$	596 371 \$
Excédent (insuffisance) projeté des revenus sur les dépenses	0 \$	(4 000) \$	493 \$	(4 000) \$

SOMMAIRE DES REVENUS
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
REVENUS DE FONCTIONNEMENT				
Droits de scolarité et frais d'admission	96 781 \$	90 540 \$	88 937 \$	88 937 \$
Subvention de fonctionnement	471 502 \$	448 425 \$	416 069 \$	416 069 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplômation et autres)	49 391 \$	47 032 \$	45 157 \$	45 142 \$
Fonds de relance	79	18 \$	273 \$	273 \$
	617 753 \$	586 015 \$	550 436 \$	550 421 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES				
Services aux étudiants	9 143	9 173	8 703	8 884
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	11 614	11 310	10 745	10 735
Services auxiliaires	23 110 \$	23 417 \$	21 553 \$	22 331 \$
	43 867 \$	43 900 \$	41 001 \$	41 950 \$
	661 620 \$	629 915 \$	591 437 \$	592 371 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011	BUDGET DE GESTION 2010-2011
		Initial (12 mois)	Au 31 décembre 2010 (11 mois)	Actualisé (11 mois)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Enseignement et recherche	401 845 \$	384 561 \$	355 828 \$	360 260 \$
Fonds internes de recherche et dépenses liées à la recherche	19 212 \$	19 571 \$	20 290 \$	19 170 \$
Bourses	8 850 \$	8 850 \$	9 338 \$	9 403 \$
Services à l'enseignement et à la recherche	71 779 \$	68 734 \$	66 129 \$	66 688 \$
Administration	44 532 \$	43 239 \$	40 674 \$	40 570 \$
Gestion des immeubles	53 298 \$	52 528 \$	49 719 \$	49 820 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	11 866 \$	10 300 \$	9 700 \$	9 442 \$
Réserve des priorités académiques et institutionnelles	8 421 \$	4 282 \$	0 \$	952 \$
	619 803 \$	592 065 \$	551 678 \$	556 305 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES				
Services aux étudiants	9 343 \$	9 373 \$	8 886 \$	9 067 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	12 164 \$	11 860 \$	11 360 \$	11 350 \$
Services auxiliaires	20 310 \$	20 617 \$	19 020 \$	19 649 \$
	41 817 \$	41 850 \$	39 266 \$	40 066 \$
	661 620 \$	633 915 \$	590 944 \$	596 371 \$

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011	BUDGET DE GESTION 2010-2011
		Initial (12 mois)	Au 31 décembre 2010 (11 mois)	Actualisé (11 mois)
Subvention normée				
Enseignement	334 007 \$	318 840 \$	301 327 \$	301 327 \$
Soutien à l'enseignement	59 019 \$	56 531 \$	52 407 \$	52 407 \$
Terrains et bâtiments	33 443 \$	31 848 \$	31 113 \$	31 113 \$
Sous-total	426 469 \$	407 219 \$	384 847 \$	384 847 \$
Subvention de mission	9 520 \$	9 565 \$	8 850 \$	8 850 \$
Revenus sujets à récupération	(22 277) \$	(21 032) \$	(20 676) \$	(20 676) \$
Subvention générale	413 712 \$	395 752 \$	373 021 \$	373 021 \$
Compte à recevoir au titre des clientèles des deux dernières années	23 446 \$	21 194 \$	26 108 \$	26 108 \$
Perte des revenus de l'été attribuable au changement de date d'année financière			(12 341) \$	(12 341) \$
Ajustements spécifiques				
Ajustement pour nombre de grades	6 394 \$	6 450 \$	5 978 \$	5 978 \$
Loyers et entretien de nouveaux espaces	4 962 \$	5 112 \$	4 549 \$	4 549 \$
Financement FIR transition	2 800 \$	3 052 \$	2 618 \$	2 618 \$
Frais indirects de la recherche	8 784 \$	8 211 \$	8 213 \$	8 213 \$
Subvention de contrepartie	827 \$	864 \$	752 \$	752 \$
Bibliothèque et NTIC	2 823 \$	2 809 \$	2 640 \$	2 640 \$
Stages et bourses	2 647 \$	2 647 \$	2 541 \$	2 541 \$
Ajustement McGill	687 \$	916 \$	857 \$	857 \$
Autres ajustements	4 420 \$	1 418 \$	1 133 \$	1 133 \$
Sous-total	34 344 \$	31 479 \$	29 281 \$	29 281 \$
Total	471 502 \$	448 425 \$	416 069 \$	416 069 \$

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

(en milliers de dollars)

FACULTÉS, ÉCOLE ET DÉPARTEMENT	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
Aménagement	14 140 \$	13 639 \$	12 349 \$	12 619 \$
Arts et sciences	128 741 \$	123 829 \$	114 887 \$	115 423 \$
Droit	15 142 \$	14 610 \$	12 912 \$	13 230 \$
Éducation permanente	17 636 \$	17 629 \$	15 602 \$	15 452 \$
Études supérieures et postdoctorales	1 803 \$	2 161 \$	1 638 \$	1 623 \$
Kinésiologie	5 472 \$	5 256 \$	4 875 \$	5 110 \$
Médecine	101 792 \$	93 194 \$	87 149 \$	88 471 \$
Médecine dentaire	16 126 \$	15 814 \$	15 213 \$	15 091 \$
Médecine vétérinaire	41 613 \$	39 456 \$	37 465 \$	38 176 \$
Musique	10 502 \$	10 539 \$	9 854 \$	9 773 \$
Optométrie	6 458 \$	6 453 \$	6 222 \$	7 146 \$
Pharmacie	11 583 \$	11 317 \$	9 979 \$	10 013 \$
Sciences de l'éducation	18 569 \$	18 092 \$	16 361 \$	16 474 \$
Sciences infirmières	9 797 \$	9 930 \$	8 994 \$	9 328 \$
Théologie et sciences des religions	2 471 \$	2 642 \$	2 328 \$	2 331 \$
	401 845 \$	384 561 \$	355 828 \$	360 260 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011	BUDGET DE GESTION 2010-2011
		Initial (12 mois)	Au 31 décembre 2010 (11 mois)	Actualisé (11 mois)
Infrastructure des centres et groupes de recherche	6 000 \$	6 016 \$	5 400 \$	5 552 \$
Subventions de contrepartie	700 \$	970 \$	900 \$	889 \$
Projets et affiliations particulières	300 \$	775 \$	700 \$	710 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER)	125 \$	150 \$	150 \$	138 \$
Autres (colloques, association et membership, international)	286 \$	150 \$	261 \$	138 \$
Sous-total Fonds internes de recherche	7 411 \$	8 061 \$	7 411 \$	7 427 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche	2 335 \$	2 000 \$	2 224 \$	1 833 \$
Autres fonds affectés			912 \$	381 \$
Contribution à la Fondation canadienne de l'innovation	2 465 \$	2 568 \$	2 476 \$	2 354 \$
Fonds des priorités institutionnelles			188 \$	188 \$
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	5 901 \$	5 842 \$	5 979 \$	5 979 \$
Autres dépenses de recherche	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 008 \$
Sous-total Autres dépenses liées à la recherche	11 801 \$	11 510 \$	12 879 \$	11 743 \$
Total Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	19 212 \$	19 571 \$	20 290 \$	19 170 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
Direction des bibliothèques	29 091 \$	29 052 \$	27 938 \$	28 026 \$
Registrariat	2 810 \$	2 823 \$	2 699 \$	2 699 \$
Service des admissions et du recrutement	3 796 \$	3 624 \$	3 550 \$	3 550 \$
Bureau de la Recherche - Développement - Valorisation (BRDV)	4 698 \$	4 634 \$	4 492 \$	4 424 \$
Direction des relations internationales	1 310 \$	1 326 \$	1 248 \$	1 308 \$
Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)	17 987 \$	18 819 \$	17 998 \$	17 998 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	6 918 \$	3 190 \$	2 924 \$	2 924 \$
Projets d'initiatives stratégiques (ÉNA)		1 400 \$	1 000 \$	1 283 \$
Centre d'expertise et de soutien aux usagers - Synchro	1 000 \$	- \$	- \$	- \$
Unités de soutien à l'enseignement (1)	4 169 \$	3 866 \$	4 280 \$	4 476 \$
	71 779 \$	68 734 \$	66 129 \$	66 688 \$

(1) Sont ici regroupés le Centre de communication écrite (CCE), le Bureau de l'enseignement régional (BER), le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Vice-rectorat affaires académiques (VRAA).

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
Bureau de la recherche institutionnelle	853 \$	865 \$	789 \$	789 \$
Bureau des communications et des relations publiques	3 038 \$	2 868 \$	2 664 \$	2 664 \$
Direction des finances	7 026 \$	6 564 \$	6 294 \$	6 294 \$
Direction des budgets	432 \$	424 \$	405 \$	405 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	5 743 \$	5 785 \$	5 145 \$	5 167 \$
Direction des ressources humaines et Bureau du personnel enseignant	10 278 \$	9 863 \$	8 173 \$	8 567 \$
Bureau du développement et des relations avec les diplômés (incluant la contribution aux Diplômés de l'Université de Montréal et les Belles soirées)	4 940 \$	5 081 \$	5 439 \$	5 096 \$
Secrétariat général	5 453 \$	5 192 \$	5 466 \$	5 470 \$
Bureau de la vérification interne	627 \$	621 \$	733 \$	544 \$
Direction Prévention & Sécurité	6 142 \$	5 976 \$	5 566 \$	5 574 \$
	44 532 \$	43 239 \$	40 674 \$	40 570 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

GESTION DES IMMEUBLES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
Direction des immeubles				
Dépenses générales de fonctionnement	35 499 \$	35 035 \$	32 856 \$	33 339 \$
Gestion des espaces loués	8 024 \$	8 024 \$	7 445 \$	7 445 \$
Énergie	17 050 \$	17 360 \$	16 344 \$	16 336 \$
Courrier	1 650 \$	1 875 \$	1 700 \$	1 700 \$
Assurances	1 054 \$	1 054 \$	990 \$	990 \$
	63 277 \$	63 348 \$	59 335 \$	59 810 \$
Revenus et imputations	(9 979) \$	(10 820) \$	(9 616) \$	(9 990) \$
Total	53 298 \$	52 528 \$	49 719 \$	49 820 \$

Note: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que certaines réserves, tels les avantages sociaux.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
REVENUS				
Cotisations des étudiants	5 285 \$	5 113 \$	5 179 \$	5 179 \$
Subvention du MELS	2 506 \$	2 467 \$	2 261 \$	2 261 \$
	7 791 \$	7 580 \$	7 440 \$	7 440 \$
Revenus d'activités	1 352 \$	1 593 \$	1 263 \$	1 444 \$
	9 143 \$	9 173 \$	8 703 \$	8 884 \$
DÉPENSES				
Direction, communications et gestion informatique	1 582 \$	1 625 \$	1 763 \$	1 852 \$
Service de santé et consultation psychologique	1 969 \$	2 031 \$	1 755 \$	1 761 \$
Centre de soutien aux études et au développement de carrière	1 860 \$	1 829 \$	1 727 \$	1 756 \$
Accueil et intégration	2 772 \$	2 794 \$	2 588 \$	2 618 \$
Ressources socio-économiques	1 160 \$	1 094 \$	1 053 \$	1 080 \$
	9 343 \$	9 373 \$	8 886 \$	9 067 \$
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(200) \$	(200) \$	(183) \$	(183) \$
Contribution de l'Université au Service de santé *	200 \$	200 \$	183 \$	183 \$
SOLDE PROJETÉ	- \$	- \$	- \$	- \$

* L'Université de Montréal alloue un financement de 200 000 \$ aux SAE pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la Clinique de santé par son personnel.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES
SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
SERVICE DES SPORTS				
REVENUS				
Cotisations des étudiants	4 090 \$	3 971 \$	4 103 \$	3 971 \$
	4 090 \$	3 971 \$	4 103 \$	3 971 \$
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 171 \$	5 978 \$	5 451 \$	5 598 \$
	10 261 \$	9 949 \$	9 554 \$	9 569 \$
DÉPENSES	10 261 \$	9 949 \$	9 554 \$	9 569 \$
	- \$	- \$	- \$	- \$
SPORT D'EXCELLENCE				
Revenus	823 \$	910 \$	778 \$	753 \$
Dépenses	1 223 \$	1 310 \$	1 145 \$	1 120 \$
	(400) \$	(400) \$	(367) \$	(367) \$
Bourses du sport d'excellence	(150) \$	(150) \$	(229) \$	(229) \$
	(550) \$	(550) \$	(596) \$	(596) \$
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT				
Revenus	530 \$	451 \$	413 \$	413 \$
Dépenses	530 \$	451 \$	432 \$	432 \$
	- \$	- \$	(19) \$	(19) \$
TOTAL - EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(550) \$	(550) \$	(615) \$	(615) \$
Contribution de l'Université aux C.E.P.S.U.M. et Sport d'excellence	550 \$	550 \$	615 \$	615 \$
SOLDE PROJETÉ	- \$	- \$	- \$	- \$

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2011-2012	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Initial (12 mois)	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2010-2011 Au 31 décembre 2010 (11 mois)	BUDGET DE GESTION 2010-2011 Actualisé (11 mois)
Services alimentaires				
Revenus	3 325 \$	3 556 \$	3 150 \$	3 493 \$
Dépenses	3 331 \$	3 483 \$	3 126 \$	3 369 \$
Remboursement d'immobilisations	73 \$	73 \$	73 \$	73 \$
Surplus (déficit)	(79) \$	- \$	(49) \$	51 \$
Résidences				
Revenus	4 625 \$	4 595 \$	4 384 \$	4 219 \$
Dépenses	2 822 \$	2 683 \$	2 472 \$	2 523 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 803 \$	1 912 \$	1 912 \$	1 696 \$
Surplus	- \$	- \$	- \$	- \$
Magasins				
Revenus	11 865 \$	12 000 \$	11 079 \$	11 496 \$
Dépenses	10 505 \$	10 743 \$	9 913 \$	10 313 \$
Remboursement d'immobilisations	305 \$	180 \$	165 \$	180 \$
Surplus	1 055 \$	1 077 \$	1 001 \$	1 003 \$
Stationnements				
Revenus	3 295 \$	3 266 \$	2 940 \$	3 123 \$
Dépenses	766 \$	811 \$	997 \$	763 \$
Remboursement d'immobilisations	705 \$	732 \$	362 \$	732 \$
Surplus	1 824 \$	1 723 \$	1 581 \$	1 628 \$
Sommaire				
Revenus	23 110 \$	23 417 \$	21 553 \$	22 331 \$
Dépenses	17 424 \$	17 720 \$	16 508 \$	16 968 \$
Remboursement d'immobilisations	1 083 \$	985 \$	600 \$	985 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 803 \$	1 912 \$	1 912 \$	1 696 \$
Surplus	2 800 \$	2 800 \$	2 533 \$	2 682 \$